

sans être obligé d'avoir recours à l'action directe de l'âme. Quant à cet homme qui aurait eu la faculté de suspendre à volonté les mouvements du cœur, le fait est parfaitement apocryphe. Si nous ne craignions, en cherchant à en démontrer la possibilité sans recourir à l'intervention de l'âme, de renouveler l'histoire de la *dent d'or*, nous pourrions à toute force en trouver la raison dans une anomalie anatomique.

De tout ce qui précède ne sommes-nous pas autorisé à conclure :

1<sup>o</sup> Plusieurs des autorités que nous avons passées en revue sont formelles en faveur de la doctrine du double dynamisme dans l'homme, professée par l'Ecole de Montpellier ; les autres sont susceptibles d'une interprétation favorable ;

2<sup>o</sup> Les arguments *à priori* qui ont été énoncés sont impuissants contre cette doctrine ;

3<sup>o</sup> La méthode d'induction appliquée à l'étude de tous les phénomènes qui ont lieu dans l'homme démontre invinciblement que les faits vitaux et les faits intellectuels ne peuvent pas être attribués à une seule et unique cause.

Le docteur RICHARD DE LAPRADE.